



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHARTRE DU FAIR-PLAY ET DU SUPPORTER

2026-2027

Préambule

*Jouer au basket, c'est pratiquer un sport, un loisir, mais aussi apprendre des valeurs essentielles à la vie en société. Le BCVA place la formation humaine au même niveau que la formation sportive. Ainsi, cette charte devient une partie intégrante du règlement intérieur et engage **tous les licenciés, parents, coaches, officiels et supporters.***

Les valeurs fondamentales du club

- **Solidarité** : essentielle pour jouer ensemble dans un esprit collectif et sain.
- **Dépassement de soi** : se battre avant tout contre ses propres limites.
- **Compétitivité saine** : se surpasser dans le respect des autres.
- **Plaisir** : prendre du plaisir à jouer pour progresser naturellement.
- **Respect** : des arbitres, entraîneurs, partenaires, adversaires et soi-même.

Engagements individuels – Joueurs, entraîneurs, spectateurs

Chacun, quel que soit son rôle, s'engage à :

1. Faire de chaque rencontre un moment de plaisir et de partage, quel que soit l'enjeu.
2. Se conformer aux **règles du jeu** et à l'**esprit du sport**.
3. Respecter ses **partenaires, adversaires, arbitres, officiels, bénévoles et infrastructures sportives.**
4. Accepter les décisions des arbitres sans contestation.
5. Refuser la triche, la méchanceté, les provocations et les agressions verbales ou physiques.
6. Garder une attitude **digne dans la victoire comme dans la défaite.**
7. Se comporter en **modèle positif**, en particulier devant les plus jeunes.
8. Ne pas discuter les décisions arbitrales : **seul le coach ou le capitaine** en a le droit dans le calme et le respect.
9. Être un **ambassadeur du sport**, promouvoir ces valeurs autour de soi.
10. Pour les **parents et supporters** :
 - Encourager l'équipe du BCVA **positivement** (chants, applaudissements).
 - **Ne jamais** insulter, crier ou contester les arbitres ou les adversaires.
 - Respecter l'autorité du **délégué de club**, qui peut demander à un supporter de quitter le gymnase en cas de débordement.

Sanctions

Le non-respect de cette charte pourra entraîner, selon la gravité des faits :

- Un **rappel à l'ordre verbal ou écrit.**

- Une **exclusion temporaire** de participation aux entraînements ou aux matchs.
- Une **exclusion définitive** du club, en cas de récidive ou de comportement grave.
- Une **exclusion immédiate du gymnase** pour tout parent ou supporter ayant un comportement inapproprié (sur décision du délégué de club), **la gendarmerie sera contacté si ce n'ai pas respecté.**
- En cas de **manque de respect envers les arbitres** (insultes, contestations excessives, comportements agressifs), le licencié concerné pourra être **obligé de participer à une séance d'initiation à l'arbitrage** ou de **tenir un rôle d'arbitre ou d'officiel** lors d'un match sous la supervision du club.

Cette dernière sanction a pour but de **favoriser la compréhension du rôle de l'arbitre** et de **responsabiliser les joueurs** et membres du club.

Sanction en cas de fautes techniques répétées

Tout **joueur ou coach** qui reçoit **3 fautes techniques** au cours de la saison devra **payer l'amende imposée par la FFBB.**

Le club ne prendra pas en charge ces frais.

Cette mesure vise à **responsabiliser chacun sur son comportement** et à préserver l'image du club sur et en dehors du terrain.

Responsabilité du club vis-à-vis des mineurs

Le club tient à rappeler que **nous ne sommes pas une garderie.**

Les entraîneurs et encadrants sont responsables **uniquement pendant la durée des entraînements et des matchs.** En dehors de ces créneaux, **le club décline toute responsabilité en cas d'incident.**

Il est donc obligatoire que les parents viennent chercher leurs enfants à l'heure prévue à la fin de l'entraînement ou du match.

En cas de retards répétés, le club se réserve le droit de **refuser temporairement l'accès aux séances** jusqu'à résolution de la situation.

Le bon fonctionnement du club repose sur le respect des horaires par tous les membres, y compris les familles.

Covoiturage

Afin de garantir le bon déroulement des déplacements des équipes, un **chèque de caution de 100 €** sera demandé à chaque famille en début de saison.

En l'absence de ce chèque de caution, le joueur ne pourra pas être convoqué pour les rencontres officielles.

Chaque famille s'engage à effectuer **au minimum deux covoiturages au cours de la saison.** Si cet engagement n'est pas respecté, le chèque de caution sera encaissé par le club.

Le Basket Club de la Vallée d'Avre fonctionne principalement grâce à l'investissement de ses bénévoles.

Fonctionnement du bénévole

Les membres du bureau, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles ne sont **pas salariés** du club. Ils donnent de leur temps libre en parallèle de leur vie familiale et de leur activité professionnelle.

Le club demande à chacun de respecter leur engagement et de faire preuve de compréhension, de courtoisie et de bienveillance.

Mutation

Les frais liés à une mutation de licence sont intégralement à la charge du nouveau licencié concerné. Le club ne prendra pas en charge ces frais.

Engagement en cas d'inscription à une formation

Toute personne (joueur, bénévole, officiel, entraîneur) inscrite à une formation via le club **s'engage à aller au bout du processus**.

En cas d'abandon **sans justification valable**, le participant devra **rembourser les frais engagés par le club et payer l'amende imposée par la FFBB** pour cette formation.

Engagement

Chaque licencié et, pour les mineurs, **leurs parents** s'engagent à respecter les dispositions de cette charte, et à la signer à l'inscription.

Signatures obligatoires :

Licencié : _____

Parents (si mineur) : _____

Pour toute question ou information complémentaire :

basket.club.vallee.davre@gmail.com